

COMMUNE DE JONCY (S&L)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9/11/2017 A 20H

Le neuf novembre 2017, le Conseil Municipal de la Commune de JONCY s'est réuni à 20h sous la présidence de Monsieur Christian MORELLI, Maire

Étaient présents : M. Jean-Paul BENOIT - Mme Valérie PAMART - M. Jean-Pierre EMORINE - M. Jean-Paul MALFONDET - M. Lionel BULAND - M. Bernard BOUSSIER - Mme Agnès PAQUIER - M. Christian BRUNY - M. Eric LECLAND - M. Christophe JOLY - M. Eric CHAUVET

Était absent excusé : M. Philippe PERRAUD

M. Christophe JOLY a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2017.

Le Maire fait part des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations:

- résiliation de location du logement n°1 de l'Ancienne gendarmerie par Doriane PERRAUD au 31 octobre et location de ce logement par Mme Monique MARGUIN au 15 novembre.

En charge du dossier, M. Gabriel SASSÉ fait un compte-rendu du sondage réalisé pour un compostage collectif, avec très peu de réponses, et sur le broyage. Un point est fait plus généralement sur les diverses actions du SIRTOM.

1 - TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Le Maire informe le Conseil municipal que la rampe d'accès PMR (personnes à mobilité réduite) a été réalisée sur la porte droite de l'église par l'entreprise Descamps pour 1 780,50 € TTC. Des travaux ont également été réalisés à l'école privée pour la mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé).

Les travaux du lavoir ont repris cette semaine avec la réalisation d'une partie des enduits. Une demande a été faite au SYDESL pour un branchement des luminaires du lavoir sur l'éclairage public ; un devis avait été également réalisé pour un éclairage autonome du lavoir, mais le maire rappelle au conseil qu'il faudrait prendre un abonnement dans ce cas. Dans un premier temps, le conseil décide d'attendre le devis du SYDESL pour un branchement sur l'éclairage public, avec une demande de branchement ponctuel chez un riverain en cas de manifestation exceptionnelle.

Les travaux du local informatique doivent reprendre avec l'intervention de l'entreprise Cantin. Les élus reprendront contact avec M. MONIN pour le bail commercial.

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier de la Préfecture au sujet de la non-conformité des panneaux d'affichage électoral de la commune. Le Maire rappelle l'importance de cette non-conformité, certains candidats, n'ayant pu afficher lors des dernières élections, n'ont pas pu prétendre à un remboursement des frais par l'Etat. Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide de procéder au remplacement des panneaux actuels et valide la commande auprès de la société Sedi pour 10 panneaux, soit 20 candidats, pour 900 € HT.

Bernard BOUSSIER fait un point sur le projet de remplacement des panneaux d'affichage municipal, le dossier devrait être finalisé cette fin d'année. Les panneaux seront montés et mis en place par les agents communaux. Le conseil fait un point sur les emplacements (la Valette, Marnand, Balas, Coussolles, Rains, rue des Moreaux vers aire de jeux, rue du Vigny, Garandeu). Un panneau vitré sera installé sur la façade de la mairie côté RD. Le Conseil municipal valide la commande de 10 panneaux.

Concernant les projets, le Maire fait un point :

- Centre de santé départemental : le Conseil Départemental a validé le centre de santé à Montceau-les-Mines avec un antenne à Joncy début 2018, si un médecin salarié est recruté. Une réunion générale est programmée le mardi 14 novembre à 14h30 à Montceau pour expliquer l'organisation et les préconisations du projet.

- Bâtiment BRENIER : une visite du bâtiment a eu lieu le mardi 7 novembre avec le CAUE pour obtenir des conseils sur ce bâtiment et sur le projet éventuel de démolition. Une demande est faite également auprès de l'Agence Technique Départementale pour une assistance administrative sur le projet. Le CAUE a confirmé aux élus qu'une réhabilitation du bâtiment ne serait pas viable, ce bâtiment étant en très mauvais état et de niveaux différents. Un point a également été fait sur le bâtiment Voisin. Plusieurs options seront proposées par le CAUE dont la réhabilitation, la démolition et le projet de création de petite halle et de création d'espaces verts pour déminéraliser la place. Le Maire rappelle que le Préfet s'était engagé à soutenir un tel projet avec une DETR bonifiée en contrepartie de la fermeture de la gendarmerie en 2013.

2 - ASSAINISSEMENT: SCHÉMA DIRECTEUR, ZONAGE ET ASSAINISSEMENT RUE DU MONTBADOIS

Le maire informe le Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 7 novembre en mairie avec M. Tlikete du bureau Secundo, qui a déjà réalisé de nombreuses études sur la commune, afin de faire le point sur les documents d'assainissement. Le Maire rappelle que la compétence assainissement sera transférée à la

communauté de communes au 1^{er} janvier 2020. Il serait souhaitable que le schéma directeur d'assainissement soit mis à jour d'ici-là afin de réaliser une bonne transition. Il faudrait également étudier le cas du hameau de Balas, à sortir ou non du zonage collectif. Le bureau Secundo étudie le dossier et proposera soit un devis pour la mise à jour par leurs soins de ces deux documents d'assainissement, soit une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce dossier.

S'agissant du projet d'urbanisme rue du Montbadois et de l'extension du réseau d'assainissement, les propriétaires privés ont décidé de prendre en charge les frais du prolongement qui sera réalisée sur le domaine privé, en continuité du réseau public. La commune prendra simplement en charge le changement de tabouret si celui-ci est sous-dimensionné pour plusieurs maisons. Quatre terrains constructibles seront donc en vente, dont deux déjà réservés. Par anticipation, le Conseil municipal décide donc la décision modificative suivante au budget assainissement :

- Dépenses compte 022 : - 600 €

- Dépenses compte 618 : + 600 €

M. BENOIT fait également un bilan sur les « tests fumée » effectués par la SAUR rue du Montbadois et rue de l'église (identifier de mauvais branchements d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées), avec plusieurs points à reprendre sur des locaux communaux. Les propriétaires privés concernés seront contactés directement.

3 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu le code général des collectivités locales, vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013 portant fusion-extension des communautés de communes du Clunisois et de La Guiche, et fixant les statuts de la communauté de communes du clunisois entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, vu l'arrêté préfectoral n°71-2016-12-13-019 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois, vu les modifications des statuts adoptées par le conseil communautaire en date du 18 septembre 2017, sur proposition de la commission compétences et mutualisation du 7 Juillet 2016, vu la notification du président de la communauté de communes en date du 02/10/2017 nous sollicitant pour l'approbation de ces statuts dans les formes requises, le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil communautaire réuni le 18 septembre 2017 a décidé les modifications statutaires suivantes :

I. au titre des compétences obligatoires :

o Ajout du point 4-1-5 : compétence « GEMAPI » - Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

II. au titre des compétences optionnelles :

o Ajout du point 4-2-6 : compétence « Politique de la Ville » Comprenant l'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

o Ajout au point 4-2-7 : compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications susvisées des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois et de notifier cette délibération à la Communauté de Communes du Clunisois.

Le Maire fait un point sur le transfert de la ZA à la CCC ; une réunion est prévue le vendredi 17 novembre à 14h30 avec la Directrice-Adjointe de la CCC et Mme BARNET de la DDT afin de conseiller sur ce transfert qui s'avère être très complexe. Un point est fait sur le projet de l'entreprise GUÉRIN.

4 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

M. EMORINE rappelle au Conseil municipal que la commune doit s'assurer pour se faire rembourser les traitements des agents placés en congé maladie (obligations statutaires). Sur présentation de M. EMORINE, vu la délibération du Conseil Municipal n°2016/49, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture de nos obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2018. Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4,98% avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, avec prise en charge des charges patronales à hauteur de 50% et du supplément familial de traitement. Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,48% avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, avec prise en charge des charges patronales à hauteur de 35% et du supplément familial de traitement. Le Conseil charge le Maire de signer le certificat d'adhésion et d'effectuer

les démarches nécessaires et rappelle que les crédits sont prévus au budget chaque année. La baisse des taux de cotisations obtenue a permis à la commune de mieux s'assurer en baissant les franchises et en augmentant les taux de couverture des cotisations patronales par rapport au dernier contrat.

5 - SUBVENTION AUX SINISTRÉS DES ANTILLES

Après renseignements auprès de l'Association des maires de Saône-et-Loire, et suite au passage de l'ouragan Irma aux Antilles le 7 septembre 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 1 000 € à la Fondation de France - 75008 PARIS, sur le compte ouvert à cet effet, pour venir en aide aux sinistrés de cet ouragan. Le Conseil municipal décide donc la décision modificative n°2 suivante au BP 2017 de la commune :

- Dépenses compte 6558 : - 1 000 € / - Dépenses compte 6574 : + 1 000 €

6 - TARIFICATIONS DIVERSES

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location de la salle des fêtes, de délivrance des concessions au cimetière, des locations verbales (garages rue du Montbadois), des affouages et du forfait pour la bascule.

Par contre, vu l'entretien des espaces communs de la Résidence de la Marine par l'agent d'entretien communal, vu le forfait actuel de 10 € par mois et par locataire pour ces charges, et vu le coût réel de cet entretien, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le forfait mensuel demandé aux locataires de la Résidence de la Marine pour charges d'entretien des parties communes à 12 € par mois et par locataire à compter du 1^{er} janvier 2018. M. BENOIT informe le conseil qu'une réunion sera organisée avec le SIRTOM et les locataires puisque de nombreux problèmes sur le tri sont apparus.

M. BENOIT présente le bilan de la chaufferie allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, avec un montant de travaux sur la chaufferie de 11 000 € (usure générale des pièces). Le Conseil municipal décide néanmoins une augmentation modérée des tarifs de vente de chaleur de 67,50 € à 68 € pour l'EHPAD et de 72,50 € à 73 € pour l'ESAT.

7 - VENTES D'HERBE 2017

Vu le pré issu de la succession Gueugnon cadastré AB 215 situé Grande Rue - Route de Marnand, et vula délibération du Conseil Municipal n°2016/44, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la vente d'herbe pour 2017 du pré cadastré AB 215 (52a95) - Grande Rue à Joncy à 60,24€. Il décide la vente d'herbe pour le pré cadastré AB 215 au profit de l'EARL Philippe PERRAUD - Rue du Montbadois - 71460 JONCY pour le montant précité. Cette somme sera recouvrée par le Trésorier de Montceau-les-Mines, Receveur Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016/43, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la vente d'herbe pour 2017 du pré cadastré sous le n°1088 de la section B à Joncy, d'une superficie de 85a 63ca à 97,43 € et décide d'émettre un titre de recette de ce montant à l'encontre de l'EARL PERRAUD Philippe - Rue du Montbadois - 71460 JONCY. Cette somme sera recouvrée par le Trésorier de Montceau-les-Mines, Receveur Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016/45, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la vente d'herbe pour 2017 des prés cadastrés C63 (1ha 83a), C62 (1ha27a30ca), C355p (4ha84a70ca), AC182p (1ha) et AC173 (ancienne AC170 - 4ha09a62ca) à Joncy, à :

* C 63 : 208,16 € ; * C 62 : 144,8 € ; * C 355p : 551,35 € ; * AC 182p - jusqu'au 7/06/2017 (vente parcelle à Association Cléret) : 49,84 € ; * AC 173 : 465,94 €.

Il décide la vente d'herbe pour les prés cadastrés C63, C62 et C355p au profit de M. Jean-Jacques GRIVEAU – Marnand – 71460 JONCY pour les montants précités et la vente d'herbe pour les prés cadastrés AC 182p et AC 173 au profit de M. Benoit DELORME (EARL de Marnand - DELORME Benoit) – Marnand – 71460 JONCY pour les montants précités. Ces sommes seront recouvrées par le Trésorier de Montceau-les-Mines, Receveur Municipal.

8 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET GÉNÉRAL

Vu le courrier du Crédit Foncier de France concernant la répartition du prêt du foyer d'hébergement de l'ESAT au 31 juillet 2017 (plus de capital remboursé), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la décision modificative n°3 suivante au BP 2017 - budget général :

- Dépenses compte 66111 : - 4 792 €
- Dépenses compte 023 : + 4 792 €
- Recettes compte 021 : + 4 792 €
- Dépenses compte 1641 : + 4 792 €

9 - QUESTIONS DIVERSES

a) Soutien à l'Hôpital Jean Bouveri

Le Conseil municipal décide d'apporter son soutien à la défense de l'hôpital de Montceau-les-Mines ; une pétition est disponible en mairie.

b) Football Club Joncynois

Le Maire présente le bilan financier du FCJ et fait part au conseil du don de 20 € réalisé par l'association à l'occasion du mini tournoi féminin de cet été en remerciement de la mise à disposition du terrain.

c) Remerciements

Le Maire fait part au Conseil municipal des remerciements de la Fondation du Patrimoine pour le renouvellement de l'adhésion de la commune en 2017.

d) Rapport sur la Qualité et le Prix du Service de l'eau (RPQS)

Mme PAMART présente le RPQS du Syndicat des Eaux de la Guye pur 2017.

e) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le Maire informe les conseillers que les propriétaires de locaux vacants peuvent demander un dégrèvement de la TEOM auprès du Centre des Finances Publiques de Montceau-les-Mines. Un courrier a été fait pour les bâtiments communaux concernés et pour obtenir des précisions.

f) Courrier du SYDESL

Le Maire informe le conseil que le SYDESL a décidé de ne pas donner suite à l'étude de réseau de gaz propane sur la commune.

g) Réunion avec les associations

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion avec les associations est prévue jeudi 16 novembre à 20h en mairie afin de faire le point sur le devenir du forum des associations. Il demande à M. BULAND de relancer les associations avant la réunion, ayant eu peu de retours.

h) Divers

Le Conseil municipal fixe les dates pour le prochain conseil municipal (13/12/2017 à 20h), l'arbre de Noël du personnel (20/12/2017 à 19h) ainsi que pour les vœux aux habitants (12 janvier à 19h).

Le Maire présente le journal réalisé par les résidents de l'EHPAD « la Clérette de Joncy ».

Christian BRUNY présente le festival Docs en Goguette avec deux séances sur Joncy les 20 (salle des fêtes - 20h) et 24 novembre 2017 (EHPAD - 15h).